

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **20 juin 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **14 juin 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN à MME FOUET
<i>Livardun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Livardun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY – MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°36 – DB du 20/06/2019

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Contrat de reprise des matériaux issus de la collecte sélective (Barème F) Résiliation partielle et signature de deux nouveaux contrats avec les sociétés SUEZ et REVIPAC

Par délibération n°12 du 23 novembre 2017, le conseil communautaire a autorisé l'adhésion du Bassin de Pompey au groupement pour la vente des matériaux, coordonné par la Métropole du Grand Nancy. Le Président a été autorisé à signer les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective.

La société SUEZ s'est vu confier la reprise des plastiques, de l'aluminium et des emballages des liquides alimentaires (ELA) issus de la famille des papiers cartons complexés (PCC).

1 – Contexte de reprise des ELA (sorte PCC) :

Sur ces derniers matériaux (ELA), la société SUEZ, repreneur désigné pour la période de 2018 à fin 2020 (période ferme), a alerté le groupement sur des difficultés financières liées à la saturation du marché depuis l'automne 2018, ce qui engendre :

- Des difficultés récurrentes au niveau des chargements des camions depuis les centres de tri
- Des surcoûts de transport pour l'acheminement des matières vers des filières de secours
- Des prix de reprise contractuels totalement décorrélés de la situation des prix de reprise du marché.

Cette situation économique indépendante de la société SUEZ et non prévisible place l'ensemble des contrats de reprise en situation déficitaire et par conséquent la société Suez demande la résiliation du contrat actuel.

Face à cette demande, et en lien avec les cours des marchés actuels, la Métropole du Grand Nancy, coordinatrice du groupement, a souhaité relancer une consultation pour le rachat de ces matériaux.

L'analyse issue de cette consultation permet de proposer :

- La résiliation du contrat sur les PCC avec la société SUEZ et l'acceptation d'un nouveau contrat de rachat en option filière, garant de conditions minimum de reprise à 10 € la tonne (contre 14 € en contrat SUEZ), avec REVIPAC. Pour rappel, le montant des recettes pour l'année 2018 s'élève à 470,41 €.

2 – Contexte de reprise des plastiques (sortes PET Clair/PET foncé/PEHD) :

Simultanément, en espérant profiter du contexte favorable des marchés liés au rachat des plastiques, la Métropole du Grand Nancy, a souhaité relancer une nouvelle consultation sur ces matériaux.

L'analyse issue de cette consultation permet de proposer :

- La résiliation du contrat sur les plastiques avec la société SUEZ et l'acceptation d'un nouveau contrat de rachat avec la même société garantissant de meilleurs prix de rachat et de meilleures conditions minimum de reprise. Une évolution des tarifs entre +7 % et +33 % est constatée selon les types de matériaux. Pour rappel, le montant total des reprises des plastiques par la société Suez en 2018 s'élève à 61 091,24 €.

3 – Evolution des contrats :

Ainsi, les solutions proposées par le groupement consistent :

Pour les ELA :

- accepter la résiliation du contrat de reprise de la société SUEZ, pour les ELA (sorte PCC)
- signer un nouveau contrat pour la reprise pour les ELA (sorte PCC) au 1^{er} juillet 2019 avec la société REVIPAC

Pour les plastiques :

- résilier le contrat de reprise des plastiques avec la société SUEZ
- signer un nouveau contrat pour la reprise des plastiques au 1^{er} juillet 2019 avec la société SUEZ

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement et Cadre de Vie du 13 juin 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à résilier le contrat de reprise des ELA (sorte PCC) avec la société SUEZ.

AUTORISE le Président à signer le nouveau contrat de reprise des ELA (sorte PCC) et ses annexes avec la société REVIPAC.

AUTORISE le Président à résilier le contrat initial de reprise des plastiques (sortes PET Clair, PET Foncé et PEHD) avec la société SUEZ.

AUTORISE le Président à signer le nouveau contrat de reprise des plastiques (sortes PET Clair, PET Foncé et PEHD) et ses annexes avec la société SUEZ.

INSCRIT les recettes correspondantes au budget principal 2019 et suivants, sur la ligne 812-7078 (vente de marchandises).

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC